

**RAPPORT DU MAIRE
SUR LA SITUATION FINANCIÈRE
DE LA MUNICIPALITÉ DE TROIS-RIVES**

**Citoyennes et citoyens,
Collègues du conseil municipal,**

En vertu des dispositions de l'**article 955 du Code municipal**, le maire doit présenter son **rapport** sur la situation financière de la municipalité avant l'adoption du budget. C'est avec plaisir que je vous transmets les **états financiers** de l'exercice qui s'est terminé le **31 décembre 2015** ainsi qu'un **aperçu** des résultats d'exploitation pour l'année **2016**.

Les états financiers consolidés (incluant la Régie incendie Vallée du St-Maurice) de l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2015 indiquent que nous avons eu un **excédent de fonctionnement de 115 879 \$**. À la fin de l'année **2015 pour l'administration municipale seulement l'excédent accumulé était de 259 738 \$** et le **fonds local-réfection voies publiques de 4 762 \$**. Ces états financiers ont été vérifiés par la firme de comptables Désaulniers, Gélinas & Lanouette, S.E.N.C.R.L.

Les dépenses en **immobilisation** ont totalisées **164 271 \$ en 2015**. Celles-ci nous ont permis **d'asphalter un kilomètre** sur le chemin du Lac-Mékinac, **d'aménager le Parc du Presbytère** et celui près de l'église de **Grande-Anse** et finalement d'installer une **pancarte** pour solliciter l'**achat local**. Pour réaliser ces différents travaux et achats nous avons reçu des subventions comme le remboursement d'une partie de la **taxe d'accise sur l'essence** (Canada et Québec), le **pacte rural** (MRC de Mékinac) et une aide de la **Fabrique de St-Joseph-de-Mékinac**.

L'année 2016 aura aussi été une année où nous aurons eu beaucoup de dépenses en investissement. En effet, nous avons - asphalté le dernier kilomètre avant le pont sur le chemin du Lac-Mékinac- fait l'acquisition d'une génératrice- remplacé toutes les anciennes fenêtres à l'intérieur de l'hôtel de ville- installé un système de climatisation- terminé l'aménagement paysager du Parc du Presbytère-fait l'acquisition de modules de jeux pour les enfants dans le parc du Jardin de Méki.

Pour 2016, le taux de **taxe foncière** a été fixé à **0,36 \$** et celui pour le service de la **Sûreté du Québec** à **0,09 \$** pour un total de **0,45 \$ du 100 \$** d'évaluation, le **même depuis l'année 2010**. Pour **équilibrer** notre budget nous avons affecté un montant de **69 689 \$** de notre **surplus accumulé**. Nous prévoyons terminer l'année 2016 avec un **surplus**.

Pour se conformer à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus*, ce discours doit mentionner le montant **des rémunérations et des dépenses annuelles du conseil**. Pour l'année 2016, ils s'établissent comme suit :

	Rémunération imposable	Allocation non-imposable	Total
Maire	8 383 \$	4 192 \$	12 575 \$
Conseiller	2 794 \$	1 397 \$	4 191 \$

Je dois aussi, selon l'article 955 du Code municipal, faire état dans mon rapport des **contrats** qui ont été octroyés par la municipalité comportant une dépense de **plus de 25 000 \$** et ceux de **plus de 2 000 \$** chacun mais **totalisant plus de 25 000\$ par un même contractant**. En voici la liste pour la période de **novembre 2015 à octobre 2016** :

Plus de 25 000 \$

Ministre des Finances-Service de la Sûreté du Québec 117 011 \$

MRC de Mékinac (Service Cité-Propre inc.)-Collecte des ordures 67 670 \$

Les machineries Lourdes W. St-Arnault & fils-
Déneigement des chemins du village
de Saint-Joseph-de-Mékinac et des lacs Mékinac,
du Missionnaire et aux Loutres. 114 485 \$

Eurovia Construction –
Asphaltage 1 km chemin du Lac-Mékinac 127 473 \$

Plus de 2 000 \$ chacun et totalisant plus de 25 000 \$ pour un même contractant

Les machineries Lourdes W. St-Arnault & fils
Travaux de voirie chemins :

Pont Passe-à-Groleau Réparation pont 2 472 \$

Lac-du Missionnaire Rechargement chaussée poussière de pierre 4 275 \$
Rechargement chaussée concassé 6 021 \$
Niveleuse 2 310 \$

Lac Mékinac Remplacement de ponceau et
empierrement fossés 5 645 \$
Remplacement de ponceau 6 804 \$
Nettoyage de fossés neige 2 430 \$
Rechargement chaussée concassé 6 292 \$
Rechargement chaussée concassé 6 627 \$
Creusage de fossés et empierrement 4 255 \$

	Rechargement chaussée poussière de pierre côtes	5 040 \$
	Remplacement de 2 ponceaux	4 635 \$
	Remplacement d'un ponceau	4 377 \$
	Niveleuse	2 073 \$
	Préparation chemin	2 620 \$
	Débroussaillage	7 246 \$
Lac-aux-Sleighs	Remplacement ponceau	4 491 \$
	Niveleuse	2 500 \$
Lac du Missionnaire et Mékinac	Rechargement chaussée concassé	3 174 \$

La Corporation de développement durable Mékinac (**pont Mékinac**) nous a remis **une aide financière de 5 700 \$ en 2016.**

Pour ce qui est des travaux de voirie nous avons reçu en 2016 les subventions suivantes :

- **Le Programme d'aide à l'entretien du réseau local du ministère des Transports, une subvention de 52 381 \$.**
- **Le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal du ministère des Transports, une subvention de 6 000 \$ (pour 2016) et une autre de 10 000 \$ (2016-2018)**
- **Le Programme d'aide aux villégiateurs sur les terres du domaine de l'État, une subvention de 35 000 \$.**

Grâce à toutes ces subventions nous avons été en mesure de réaliser différents travaux de voirie tel que : **nivelage, rechargement de chaussée (concassé et poussière de pierre), creusage et débroussaillage de fossés, remplacement de ponceaux et réparations de chemins.** Ces travaux ont été faits sur les chemins du **Lac-Mékinac, du Lac-du-Missionnaire, du Lac-aux-Loutres, du lac Lemère et du Lac-aux-Sleighs.**

Nous attendons également du soutien de la part du programme d'aide à la restauration de traverses de cours d'eau pour le pont sur le chemin du Lac-Mékinac (Vis et bois 15 900 \$ + entrepreneur) et le pont sur le chemin de la Passe-à-Groleau (Main d'œuvre et machinerie 20 925 \$ + matériaux).

La municipalité a approuvé en octobre dernier le budget de la **régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice qui dessert 3 municipalités (Trois-Rives, St-Roch-de-Mékinac et Grandes- Piles).** **Pour une deuxième année consécutive, le directeur préventionniste monsieur Alain Beauséjour et les**

membres de son équipe ont présenté des réductions dans leurs prévisions budgétaires, ce qui a permis de diminuer nos quotes-parts en comparaison avec l'année précédente. **Pour 2017, le budget sera de 256 601 \$**, ce qui représente une **baisse de 11 288 \$**. La quote-part de la municipalité de Trois-Rives est d'environ 44 %.

Les services de **Premiers Répondants** et de **Protection civile** relèvent également de cette Régie et les quotes-parts pour ces services ont eux aussi diminués de façons importantes pour 2017.

En 2016, la municipalité a remis le **montant annuel de leurs taxes** au **Club FADOQ de Saint-Joseph-de-Mékinac**, ce qui représente un montant de **507 \$**. Les jeunes qui pratiquent un **sport de glace** et s'inscrivent à l'**aréna de la ville de St-Tite** peuvent bénéficier d'une aide car la municipalité participe **aux frais de glace**.

Un montant de **4 500 \$** a été remis à la **Coopérative de solidarité de Mékinac** comme **aide financière** pour une **cinquième année** sur un total possible de **10 ans** et un **montant supplémentaire**, équivalent à la **taxe foncière** de cet immeuble soit **1 074 \$** pour l'année en cours, pour une durée de **5 ans**, se terminant en **2016**. Nous avons pu constater que **l'année 2016** a particulièrement été **difficile** pour elle **financièrement** : bris d'équipement, taux d'intérêts élevés sur les emprunts, etc. En juin, la municipalité a donc appuyé la coopérative dans sa démarche de demande d'aide financière auprès de la **MRC de Mékinac** en autorisant **l'utilisation de l'enveloppe locale du Fonds de développement du territoire** pour un montant maximal de **4 000 \$**. Grâce à l'effort soutenu d'une équipe de bénévoles et à l'appui d'organismes, la **Coopérative de solidarité de Mékinac** a réussi à **passer au travers** et est toujours là pour offrir des services de **proximité indispensables** à la survie de notre village.

La municipalité, en collaboration avec l'organisme **Mis-Mek Communautaire**, **l'Association du lac Mékinac** et la ville de **La Tuque**, a procédé à **l'ensemencement d'ouananiches au lac Mékinac** au coût de **5 750 \$**.

L'écocentre a été ouvert un samedi sur deux en 2016. Les citoyens ont pu profiter de ce service qui, ajouté à la **collecte des encombrants** au printemps, nous permet de prévenir les **dépôts d'ordures clandestins** sur le territoire de la municipalité.

Encore une année qui s'achève et il nous faut donc préparer les **prévisions budgétaires** pour la prochaine, **2017**. Notre mandat sera encore une fois de **maintenir la qualité des services et des infrastructures** municipales tout en **respectant la capacité de payer** de nos contribuables.

Je vous remercie de votre attention.

Lucien Mongrain, maire